

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 11 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du budget tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 11 décembre 2023 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste, le trésorier M. Marco Pilon et la directrice générale adjointe et greffière par intérim M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

Minute de réflexion

23-12-1168 Adoption de l'ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR le maire Monsieur Guy Pilon
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du budget du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 11 décembre 2023 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

23-12-1169 Présentation du budget 2024

Le maire Guy Pilon mentionne que Marco Pilon, trésorier, a préparé le budget 2024. Il lui demande d'en faire la présentation.

Marco Pilon procède à la présentation des prévisions budgétaires de la Ville pour l'exercice financier 2024.

23-12-1170 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

23-12-1171 Adoption du budget 2024

CONSIDÉRANT que selon l'article 474 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil doit préparer et adopter, avant le 31 décembre de chaque année, le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter les prévisions budgétaires 2024 où sont présentés des revenus de fonctionnement de 110 702 469 \$, des charges de fonctionnement de 97 469 909 \$ ainsi que des autres éléments et affectations aux fins fiscales totalisant 13 232 560 \$ incluant une affectation du surplus accumulé non affecté à l'exercice suivant de 1 681 410 \$;

DE publier dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville un document explicatif du budget tel que le permet l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

23-12-1172 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 46 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire, OMA
Directrice générale adjointe et greffière par intérim